

COMMUNE
DES PAVILLONS SOUS BOIS
93320

PERMIS DE DEMOLIR
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 13/05/2022

Par : Monsieur COSMIN SALAGEAN
Demeurant à : 9 RUE HEMET
93300 AUBERVILLIERS
Représenté par :
Pour : Démolition de deux annexes et d'un garage
Sur un terrain sis à : 35 ALLEE DU COLONEL FABIEN - J23 -
ZONE UG

référence dossier

N° PD 093057 22 B0006

Nb logement existant : 1
Nb logement(s) démoli(s) : 0
Destination : Habitation

AFFICHAGE
DU 04/07/2022
AU 04/09/2022

Le Maire,

Vu la demande de permis de démolir susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 451-1 et 2, R 451-1 à 4 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;
Vu la délibération n° 2007/113 du Conseil Municipal en date du 17/09/2007 ayant institué le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune ;
Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 16/05/2022 ;
Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-Saint-Denis en date du 14/06/2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de démolir est **ACCORDE** sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- Avant le début des travaux, en cas d'occupation du domaine public communal, une permission de voirie sera à solliciter auprès du service voirie communale (service.voirie@lespavillonssousbois.fr) ;

Le 12 9 JUIN 2022

Le Maire,



Katia COPPI

Déposé en Préfecture

Le 04 JUIN 2022